



Commune de Prez
Conseil communal

Message du Conseil communal à l'attention du Conseil général du 23 avril 2026

Adhésion à la région culturelle et validation des statuts

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

L'adoption des statuts de la Région culturelle du district de la Sarine (ARCIA) constitue une étape déterminante pour le développement harmonieux et cohérent de notre offre culturelle à l'échelle régionale.

Il est essentiel de considérer cette démarche dans une vision globale. La culture ne se limite pas aux frontières communales ni à une consommation strictement locale. Elle rayonne, circule et bénéficie à l'ensemble du territoire. Les institutions, événements et infrastructures culturels situés dans les grandes communes profitent également, de manière directe ou indirecte, aux habitants des communes périphériques : par l'accès à une offre diversifiée et de qualité, par l'attractivité du territoire, par le renforcement du lien social et par le dynamisme économique qu'ils génèrent.

Se focaliser uniquement sur une logique de coûts proportionnels au nombre d'habitants reviendrait à réduire la culture à une simple charge comptable. Or, il s'agit avant tout d'un investissement collectif, à hauteur de 5 francs par habitant et par commune. C'est un investissement dans la qualité d'une vie ouverte sur l'art, dans l'identité régionale et dans l'attractivité de notre district dans son ensemble.

Les communes périphériques, même si elles ne disposent pas toujours d'infrastructures culturelles majeures sur leur sol, bénéficient pleinement de cette dynamique régionale. Leurs habitants accèdent à une offre élargie, leurs territoires gagnent en attractivité résidentielle et l'ensemble du district se renforce dans sa cohésion.

Faire partie de l'ARCIA, région culturelle, c'est être une commune actrice des orientations culturelles, contribuant activement au soutien de spectacles, de manifestations et d'autres propositions de qualité.

La commune de Prez entend participer pleinement à la construction d'une région forte et solidaire. Se tenir en marge d'une telle dynamique ne saurait constituer une option souhaitable.

Accepter d'entrer dans l'association ARCIA Région culturelle, c'est donc faire le choix de la solidarité régionale et d'une vision à long terme. C'est reconnaître que la culture constitue un bien commun, dont les retombées dépassent largement les limites administratives et les calculs strictement proportionnels.

« En date du 29 janvier 2026 à Givisiez, la conférence régionale pour la constitution de la nouvelle région culturelle a approuvé à l'unanimité les statuts de la future association de communes chargées d'accomplir les tâches en lien avec la culture régionale. » (<https://coriolis-infrastructures.ch>).

Le Conseil communal de Prez fait partie des 22 communes sarinoises ayant validé ces statuts. D'ici le 12 juin, il appartient aux autorités législatives de se définir quant à la volonté d'appartenir à cette nouvelle région culturelle.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous invite à soutenir l'adoption des statuts de la Région culturelle du district de la Sarine.

Nous vous remercions de votre attention.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 13 avril 2026.

Le Conseil communal